

Extrait du Registre aux Délibérations DU COLLÈGE COMMUNAL SEANCE DU 20 MAI 2026

Présents :

Monsieur Loïc D'HAeyer, **Bourgmestre - Président**

Madame Nathalie CODUTI, Madame Melina CACCIATORE, Madame Ornella IACONA,
Monsieur Fabrice FONTAINE, **Échevins**

Madame Querby ROTY, **Présidente du CPAS**

Madame Eva MANZELLA, **Directrice générale**

Excusé :

Monsieur Lotoko YANGA, **Échevin**

Objet n°40 : Service Travaux – CREO Fleurus, Régie Communale Autonome - Triathlon de Fleurus les 05 juillet 2026 - Prêt de matériel – Décision à prendre.

Le Collège communal,

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'emploi et de l'octroi de certaines subventions ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil communal du 28 février 2011 approuve le règlement fixant les tarifs et les conditions de mise à disposition de matériel, de mobilier et de membre(s) du personnel communal (en dehors du matériel se trouvant dans les salles louées) – adaptation n° 3 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil communal du 22 septembre 2025 approuve le règlement fixant les redevances sur les prestations techniques et administratives des services communaux pour les exercices 2026 à 2031 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil communal du 16 décembre 2024 approuve la délégation au Collège communal de l'octroi de certaines subventions ;

Considérant que cette délégation est possible pour les subventions en nature ;

Attendu qu'une demande de CREO Fleurus, Régie Communale Autonome, tendant à obtenir le prêt du matériel nécessaire à l'organisation du Triathlon de Fleurus qui se déroulera à la plaine des Sports à 6220 Fleurus, le 5 juillet 2026 soit :

- 60 Barrières Nadar,
- Un coffret électrique (déjà sur place),
- La signalisation requise par l'ordonnance de police (250 E1, 40 C1, 46 C31, 20 F19, 10 F45, 20 F41) ;

Attendu qu'une seconde demande de CREO Fleurus, Régie Communale Autonome, tendant à obtenir le prêt de matériel supplémentaire à l'organisation du Triathlon de Fleurus qui se déroulera à la plaine des Sports à 6220 Fleurus, le 5 juillet 2026 soit :

- 4 tonnelles

Considérant que la gratuité totale est accordée en vertu de l'article 11 dudit règlement pour l'ensemble du matériel hors tonnelles ;

Considérant que le matériel suivant ne fait pas partie du règlement "prêt de matériel" :

- 4 tonnelles ;

Considérant que cette manifestation s'inscrit dans les missions d'intérêt général en collaboration avec la Ville ;

Considérant que le prêt de matériel n'est accordé que si la manifestation est autorisée par le Collège communal ;

Considérant que l'estimation de la subvention ainsi accordée est de 3.618,52 € (location du matériel : 360,00 €, main d'œuvre : 1.980,00 € et transport : 1.338,52€) ;

Considérant que le transport du matériel sera assuré par les ouvriers selon leurs disponibilités ;

À l'unanimité ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le prêt (gratuité totale) au CREO Fleurus, Régie Communale Autonome du matériel nécessaire à l'organisation du Triathlon de Fleurus qui se déroulera à la plaine des Sports à 6220 Fleurus, le 05 juillet 2026 soit :

- 60 Barrières Nadar,
- Un coffret électrique (déjà sur place),
- La signalisation requise par l'ordonnance de police (250 E1, 40 C1, 46 C31, 20 F19, 10 F45, 20 F41).

Article 2 : D'approuver le prêt, à titre de subvention en nature, du matériel suivant :

- 4 tonnelles noires de la Ville.

Article 2 : D'approuver le transport du matériel par les ouvriers selon leurs disponibilités.

Article 3 : De transmettre la présente décision à CREO Fleurus, Régie Communale Autonome et au Département Travaux pour suites voulues.

EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice générale,
Eva MANZELLA

Le Bourgmestre - Président,
Loïc D'HAeyer

POUR EXTRAIT CONFORME :

Délivré à Fleurus, le 22 mai 2026

La Directrice générale,

Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,

Loïc D'HAeyer